

## Rombies-et-Marchipont : le plan de lutte contre les inondations a été approuvé par le conseil municipal

À l'occasion de la dernière réunion du conseil municipal, le maire Guy Huart a expliqué aux élus les modalités du Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI).



La rivière l'Aunelle : un atout pour le village mais aussi un secteur à risque qu'il faut prendre en considération.

Ce plan concerne les bassins-versants de l'Aunelle et de l'Hogneau et vise à établir les zones à risques en termes de débordement de rivière. Suite aux explications détaillées de leur maire, les élus avaient à se prononcer.

Sur les cartes, les zones sensibles sont définies par des couleurs : le vert, pour les zones non bâties – plus ou moins foncé ou hachuré selon l'importance des risques ; le bleu, pour les zones bâties – plus ou moins foncé ou hachuré selon les risques ; le rouge, pour les zones à forts risques. « *Lorsque ces zones seront définies, elles serviront à préconiser la réglementation d'urbanisme dans le cadre du PLU (Plan local d'urbanisme)* » a expliqué Guy Huart. Il a insisté sur le fait que les zones rouges ne seront pas constructibles. L'ensemble du village, le secteur du moulin et Marchipont sont les plus impactés par les inondations en cas de fortes pluies d'orages. « *Mais les risques sont limités aux abords de ces secteurs.* »

Le hameau de Marchipont est également impacté par les ruissellements agricoles au niveau du chemin de la Roquette, secteur qui n'a pas été inclus dans l'enquête publique en cours sur le bassin-versant de l'Aunelle. Les élus du conseil municipal souhaitent « *que les eaux boueuses venant des champs avoisinants soient filtrées et qu'elles soient canalisées vers l'Aunelle en amont du hameau pour éviter l'inondation du chemin, des pâtures et des jardins* ». Ce chemin relie la départementale 59 et le hameau de Marchipont. Il est inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade de l'Aunelle et de la randonnée.

*« C'est un vecteur incontournable de la valorisation touristique du village avec le circuit des chapelles et le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » a souligné Guy Huart. « D'autres secteurs du village font également l'objet de l'attention de Valenciennes Métropole dans le cadre des travaux de lutte contre les ruissellements agricoles sur le bassin-versant du courant de l'Enfer. Après la plantation de haies et l'implantation de fascines, les secteurs du Calvaire et de la vieille sucrerie feront l'objet de travaux qui ont été approuvés par le conseil » a-t-il conclu. Finalement, face à cet argumentaire très explicite, les élus se sont prononcés à l'unanimité pour ce plan de lutte contre les inondations qui sera consultable à la mairie.*

La Voix du Nord

PUBLIÉ LE 08/06/2015